

Projet de délibération n° FIN-01

Adoption du budget primitif 2011 - Budget principal

Exposé

A la suite de l'examen de la note et de la tenue du débat d'orientation budgétaire, il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer sur le vote des Budgets Primitifs 2011 (budget principal et budgets annexes).

Le rapport de présentation détaillé joint à la délibération relative aux budgets 2011 présente et commente les données financières principales pour chacun des budgets. Pour information, le budget primitif de l'exercice 2011, tous budgets, s'établit à :

- En investissement :
 - Dépenses : 660 638 525 €
 - Recettes : 660 749 962 €
- En fonctionnement :
 - Dépenses : 780 188 723 €
 - Recettes : 780 188 723 €

S'agissant du budget principal, le montant du budget primitif 2010 « budget principal » s'établit à la somme totale de 1 189 840 232 € dont 693 308 962 € en section de fonctionnement et 496 531 270 € en section d'investissement.

S'agissant des budgets annexes, les montants par budget et par section sont les suivants :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal	496 531 270,00	496 531 270,00	693 308 962,00	693 308 962,00
Assainissement	73 667 100,00	73 667 100,00	18 658 000,00	18 658 000,00
Activités Immobilières	4 153 304,00	4 153 304,00	7 777 627,00	7 777 627,00
IMT	3 986 079,00	3 986 079,00	1 215 000,00	1 215 000,00
ELCA	573 596,00	685 033,00	710 033,00	710 033,00
Zac Cancéropôle	55 875 516,00	55 875 516,00	38 464 326,00	38 464 326,00
Bordelongue	1 673 620,00	1 673 620,00	2 469 291,00	2 469 291,00
Aérodrome LASBORDES	95 000,00	95 000,00	146 484,00	146 484,00
Fonbeauzard - 4 saisons	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
Eau potable	24 083 040,00	24 083 040,00	17 359 000,00	17 359 000,00
TOTAL	660 638 525,00	660 749 962,00	780 188 723,00	780 188 723,00

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 décembre 2010

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'arrêter le montant du budget primitif 2011 « budget principal » à la somme totale de 693 308 962 € en section de fonctionnement et 496 531 270 € en section d'investissement.

Article 2

D'arrêter le montant prévisionnel du prélèvement à opérer sur la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement à 27 655 682 €.